

# Règlement Trail du Pays de La Châtaigneraie

## Article 1 : Épreuves – Horaires – Tarifs – Ravitaillements :

Le club ABV La Châtaigneraie organise un trail le **13 octobre 2024** sur les communes de La Châtaigneraie, de La Tardière, de Cheffois et de Mouilleron en Pareds qui comprend :

- une course enfants pour la catégorie **U12-Poussin mixte** (2014-2015) **départ à 11h30** – inscription gratuite.
- une course pour les catégories **U14-Benjamin mixte** (2012-2013) **et U16-Minime mixte** (2010-2011) **départ à 11h40** – inscription gratuite.
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **9 kms de U18-Cadet à Master 10 mixte. Départ à 9h30**, 10€ pour les licenciés, 12€ pour les non licenciés (dénivelé : 120 m).
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **16 kms de U20-Junior à Master 10 mixte. Départ à 9h**, 13€ pour les licenciés, 15€ pour les non licenciés (dénivelé : 360 m).
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **25 kms de U23-Espoir à Master 10 mixte. Départ à 8h30**, 17€ pour les licenciés, 19€ pour les non licenciés (dénivelé : 500 m).
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **42 kms de U23-Espoir à Master 10 mixte. Départ à 7h30**, 20€ pour les licenciés, 22€ pour les non licenciés (dénivelé : 1000 m).

*1€ à chaque inscription sera versé à l'Association "la team Simon DESCHAMPS"*

**Inscription en ligne** sur le site NIKROME <https://www.nikrome.com> **jusqu'au samedi 12 octobre 18h.**

1 ravitaillement liquide est prévu pour le 9 km.

1 ravitaillement solide + 1 ravitaillement liquide seront prévus sur le 16 kms.

2 ravitaillements solides et liquides seront prévus + 1 point d'eau pour le 25 kms

2 ravitaillements solides et liquides seront prévus + 2 points d'eau pour le 42 kms

1 ravitaillement solide et liquide seront proposés à la fin de chaque course.

## Article 2 – Conditions obligatoires de participations (enfants et adultes) :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,

- d'une attestation Parcours de Prévention santé délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la course.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (cf modèle joint) : en acceptant le présent règlement, et en inscrivant l'enfant mineur, les titulaires de l'autorité parentale acceptent automatiquement les termes de l'autorisation jointe. Les inscriptions seront effectives à réception des documents obligatoires, validés par l'organisateur.

## Article 3 - Retrait des dossards :

La remise des dossards au lieu à :

- La cave "Le comptoir des vins" 13 rue des Terriers 85120 La Châtaigneraie, **le samedi 12 octobre de 16h à 18h**
- La salle des Silènes de La Châtaigneraie (lieu de départ) **le dimanche 13 octobre à partir de 6h30** et sera close 30 minutes avant le départ des différentes courses.

#### **Article 4 - Itinéraires – Sécurité :**

Le départ est fixé à : **7h30 pour le 42 km, 8h30 pour le 25 km, 9h pour le 16 km, 9h30 pour les 9 km** à la salle des Silènes de La Châtaigneraie.

Les circuits seront balisés mais non fermés à la circulation. Les coureurs doivent respecter le code de la route et se soumettre aux recommandations des commissaires. Les sportifs sont les premiers garants de leur propre sécurité. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Engagement ECO-CITOYEN : vous allez traverser des paysages de pleine nature, l'organisation vous demande d'être irréprochable sur votre gestion de déchets. Gardez vos papiers avec vous, des poubelles seront disponibles sur les ravitaillements à l'arrivée. Limitez un maximum votre impact, nous comptons sur vous.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée

#### **Article 5 : Classements – Podium – Récompenses :**

Le chronométrage officiel sera effectué par la Société Nikrome. Remises des récompenses à partir de 12h00.

Podium et récompenses pour les trois premières féminines / Scratch pour les 9 km, 16 km et 25 km, 42 km..

Podium et récompenses pour les trois premiers masculins / Scratch pour les 9 km, 16 km et 25 km, 42 km.

Récompense pour le maillot vert pour les 1ers participants à franchir le 1er km pour les 9, 16, 25 et 42 km et pour le participant le plus rapide parmi les 4 courses.

#### **Article 6 - Modifications du parcours, des horaires, annulation de la course :**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (pluie, inondations, vents forts, orage, incendie etc) l'heure du départ pourra être modifiée voire la course pourra être annulée.

En cas d'annulation de la course, aucun remboursement n'est prévu mais un report de dossard vous sera proposé pour l'édition suivante de la course sur la même distance.

#### **Article 7 - Assurances :**

Les organisateurs sont couverts par une assurance de Responsabilité Civile (AXA Assurance, 64 avenue Général de Gaulle 85120 La Châtaigneraie). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **Article 8 - Droit à l'image :**

Tout coureur participant au Trail du Pays de La Châtaigneraie autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et media à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation à l'évènement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur .

### **Article 9 :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses, s'engage à parcourir la distance avant de franchir l'arrivée, et portera le dossard entièrement visible sur la poitrine. Les coureurs sans dossards sont interdits sur le parcours.